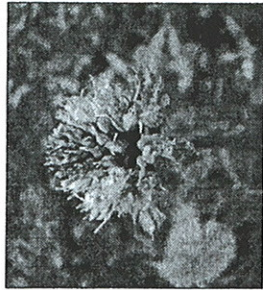


Une action du Conseil Général en faveur de l'environnement...

... Le fauchage raisonné des talus de bord de route



Les services techniques du Conseil Général de Haute-Savoie assurent chaque année l'entretien du réseau routier départemental, qui s'étend sur environ 3000 km !



Ces espaces linéaires sont le support d'habitats naturels diversifiés (landes, pelouses sèches, falaises, prairies humides...) et abritent un large cortège de plantes, quelquefois remarquables. Pour la faune aussi, les bords de route sont intéressants : pour les insectes ou petits mammifères, ils peuvent en effet être tout à la fois des lieux de vie, de reproduction, de nourrissage, ainsi que de véritables corridors biologiques.



Conscient du potentiel biologique des bords de route, le Conseil Général de Haute-Savoie a donc décidé de s'investir avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la Nature) pour adapter ses pratiques de fauchage, de manière à concilier sécurité des usagers et préservation de la biodiversité.



Ainsi dès 2010, sur l'ensemble du réseau routier départemental, le fauchage des talus sera reporté après

le 15 août. Ce délai permet à la plupart des plantes d'achever leur cycle biologique (croissance, formation de fleurs, de fruits puis de graines) ce qui favorise le maintien d'une grande diversité floristique. Les « passes de sécurité », destinées à faucher les abords immédiats de la chaussée et les zones à faible visibilité (virages, carrefours,...) seront quant-à-elles maintenues au cours des mois de mai et juin.

Par ailleurs, la hauteur de coupe sera relevée à au moins 9 cm. Ce faisant, on limite les perturbations induites par la fauche sur la faune et la flore, tout en limitant l'usure du matériel.

Ainsi, avec le fauchage raisonné, la nature est préservée !...

